



## **Commune de Luçon – Compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> octobre 2019**

**L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le 1<sup>er</sup> octobre à 19 h 00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 septembre 2019, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre-Guy PERRIER, Maire de Luçon.

### **Etaient Présents :**

Monsieur PERRIER Pierre-Guy, Maire de Luçon,

Monsieur BONNIN Dominique, Monsieur GACHET Daniel, Madame RECULEAU Monique, Madame THIBAUD Yveline, Monsieur HEDUIN François, Madame PARPAILLON Fabienne, Madame SIMONET Michèle, Monsieur CHARPENTIER Arnaud, Adjoints au Maire.

Madame BERTRAND Olivia, Madame CARDINES Marie-Claude, Madame COIRIER Marie-Paule, Monsieur VRIGNAUD Francis, Monsieur CHARRIER Jean-Philippe, Madame TIBURCE Corinne, Madame SAINLOT Chantal, Madame LIBESSART Géraldine, Monsieur LESAGE Denis, Mme BANBUCK Annie, Madame SUREAU Laurence, Monsieur NAULEAU Loïc, Monsieur DEVOYE Hervé, Monsieur PROUST Dominique, Monsieur BARBIER Pierre, Conseillers municipaux.

### **Absentes représentées :**

Monsieur ROBERT Léon ayant donné pouvoir à M BONNIN  
Madame Tiffany LABARSOUQUE ayant donné pouvoir à Mme PARPAILLON

### **Absents excusés :**

Monsieur CAILLET Guy  
Madame CONSTANTIN Nicole  
Madame BOURGUIGNEAU Séverine

### **Nomination d'un secrétaire de séance :**

Monsieur CHARPENTIER est désigné comme secrétaire de séance.

**Monsieur le Maire demande une minute de silence suite au décès de Monsieur Jacques CHIRAC, ancien Président de la République Française (de 1995 à 2007).  
Le Procès-verbal du 2 juillet est adopté à l'unanimité.  
Monsieur le Maire donne en information les décisions D059 à D076-2019 et les DIA de juin, juillet et août 2019.**

#### **C049.01 – Vente de l'ancienne maison du gardien du cimetière**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**APPROUVE** la cession de l'ancienne maison du gardien du cimetière, située sur la parcelle cadastrée AC 199, sise 11 chemin du Cimetière à Luçon, pour un montant de 85 000 € net vendeur au profit de Monsieur Jean-Philippe BONNEAU, demeurant 8 rue des Meuniers à Luçon, sous condition d'obtention du contrat d'assurance de prêt immobilier, et de Madame Magali DELPOUVE, demeurant 17 rue du Moulin (79160 ARDIN).  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur Daniel GACHET, Adjoint au Maire, à signer tous les documents et tous les actes liés à ce dossier.

#### **C049.02 - Convention pour la mise en œuvre du dispositif « Préférence Commerce » 2020-2021.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**APPROUVE** les modalités de la convention pour la mise en œuvre du dispositif « Préférence commerce » 2020-2021 entre la Commune, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vendée, représentée par son Président, Monsieur Arnaud RINGEARD, et l'association « ACAP Luçon », représentée par son Président, Monsieur Alain DOMBEK,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Fabienne PARPAILLON, Adjointe au Maire, à signer la convention pour la mise en œuvre du dispositif « Préférence Commerce » sur le territoire luçonnais ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **C049.03 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement – Année 2018**

Le Conseil municipal,  
**PREND** connaissance du rapport du Maire sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2018.

#### **C049.04 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Année 2018**

Le Conseil municipal,  
**PREND** connaissance du rapport du Président sur le prix et la qualité du Service public de l'eau potable établi par Vendée-Eau pour l'année 2018.

#### **C049.05 - SyDEV – Impasse Wilson- Opération d'un éclairage complémentaire**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**ACCEPTE** la participation communale de 4 109,00 € HT relative à la pose d'un candélabre, Impasse Wilson.

#### **C049.06 - Vendée Eau – Renouvellement et déplacement d'un poteau incendie**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**ACCEPTE** la participation communale de 3 663,42 € TTC relative à la dépose et au renouvellement d'un poteau incendie du Chemin de Sébastopol vers la Rue Marcel Pagnol.

#### **C049.07 - Convention de Partenariat entre la commune de Luçon et l'Association Comité des fêtes de la Ville de Luçon pour l'organisation du marché de Noël 2019**

Madame Corinne TIBURCE ne prenant pas part au vote,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**APPROUVE** les termes de la convention,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Fabienne PARPAILLON, adjointe au Maire, à signer ladite convention,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Fabienne PARPAILLON, adjointe au Maire, à signer tout document afférent à ce dossier.

#### **C049.08 - Convention d'accompagnement éducatif avec le Service d'Education et de Soins à Domicile**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**APPROUVE** les termes de la convention avec le SESSAD ADAPEI-ARIA, représenté par sa directrice Madame Emmanuelle CEREIJO, et dont le siège social est 6 Rue des Puits 85000 La Roche-sur-Yon,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Adjoint au Maire, à signer la convention et les documents pouvant s'y référer.

#### **C049.09 Protection sociale complémentaire : Adhésion à la convention de participation pour le risque Prévoyance et fixation du montant de la participation de la collectivité**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à adhérer à la convention de participation, d'une durée de 6 ans, avec TERRITORIA MUTUELLE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, pour le risque « prévoyance » dans les conditions tarifaires exposées ci-dessus.  
**FIXE** le montant mensuel de la participation de la collectivité à 5 euros par agent, sur la base d'un temps complet, et pour les garanties choisies par l'agent.  
*Le montant de la participation est plafonné au montant de la cotisation dû par l'agent. Le montant de cette participation est exprimé en € bruts. La participation sera versée au prorata de la quotité réellement travaillée pour les agents à temps non complet ou à temps partiel.*  
**DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire, ou Madame Michèle SIMONET, Adjointe au Maire, pour la mise en œuvre de cette décision.

#### **C049.10 - Création d'un emploi permanent de catégorie B - Rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,  
**APPROUVE** la création du poste de Rédacteur Principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 7 octobre 2019 comme énoncé ci-dessus,

**AUTORISE** le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions de Directeur du Théâtre, sur la base de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame Michèle SIMONET, Adjointe au Maire, à signer le contrat à venir avec l'agent, pour une période de 3 ans à compter du 7 octobre 2019,

**MODIFIE** le tableau des emplois en ce sens.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 012.

**C049.11 – Convention de mise à disposition des vidéos promotionnelles de la destination Sud Vendée Littoral**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document s'y afférent.

**C049.12 - Dérogation au repos dominical des salariés relevant de la compétence des Maires : Ajout d'une date, le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019 (Black Friday)**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

**EMET** un avis favorable à l'ajout d'une date au calendrier 2019 relatif aux ouvertures dominicales.

Etablissement de commerce de détail :

- Dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2019.

**La séance est levée à 19 h 50.**

*Pour extrait conforme*  
**Pierre-Guy PERRIER**  
*Maire de Luçon.*  
*Publié et Affiché*  
*Le 4 octobre 2019*